



**ASSOCIATION SELIDAIRE**

ASSOCIATION SELIDAIRE  
16 RUE FELIX FAURE  
44400 REZE

## Attestation

### ASSURANCE MULTIRISQUE Raqvam<sup>(\*)</sup> Associations et Collectivités

Année 2024

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Départements 20 à 29 (voir page 2)

Garanties :

#### 1. Risques liés à l'occupation de l'immeuble

Le contrat garantit les risques inhérents aux locaux loués ou mis à la disposition **des membres adhérents à l'association Sel'idaire** à titre onéreux ou gracieux, de manière temporaire ou pour une durée inférieure à 30 jours consécutifs dans les conditions indiquées ci-après.

**Responsabilité civile – Défense** des risques locatifs ou d'occupant, **Recours des voisins et des tiers**, à concurrence de **125 000 000€/sinistre**.

#### 2. Responsabilité Civile Professionnelle

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel à l'occasion des activités organisées par les collectifs constitués au sein des SEL adhérents.

Dommmages corporels .....	30 000 000 €/sinistre
Dommmages matériels et immatériels consécutifs .....	15 000 000 €/sinistre
La garantie est toutefois limitée, dommages confondus à.....	30 000 000 €/sinistre
Dommmages immatériels non consécutif.....	50 000 €/sinistre
Responsabilité civile produits y compris intoxication alimentaire.....	5 000 000 €/année d'assurance
Dont frais de retrait.....	1 000 000 €/année d'assurance
Atteinte à l'environnement.....	5 000 000 €/année d'assurance

#### 3. Indemnisation des dommages corporels (individuelle accident) : assistant à domicile, frais médicaux, pertes de revenus, invalidité, décès.

#### 4. Dommages aux biens des participants à concurrence de 600 €

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Le représentant de la Société



## Bénéficiaires :

L'Association SELIDAIRE et tous les SEL adhérents notamment :

21000 DIJON	SELier du Dijonnais
22000 SAINT-BRIEUC	SEL BRIOCHIN
22200 GUINGAMP	SEL de l'Argoat
22600 LA-MOTTE	Troqueurs de Lin
24100 BERGERAC	SEL PERIGORD POURPRE
25000 BESANCON	SEL de BESANCON, redécouvrons l'échange
25200 MONTBELIARD	SEL nord doubs
25300 PONTARLIER	Haut Doubs SEL
26100 ROMANS-SUR-ISERE	SEL des deux rives
26200 MONTELMAR	SELIMAR
26400 CREST	Le SEL de CREST et de ses environs
26740 SAUZET	SEL en Sauze
26760 MONTELEGER	MonbeauSEL
27200 VERNON	SELrise
28000 CHARTRES	CHARTRES en SEL
28250 SENONCHES	SEL de SENONCHES
28410 BU	Grain de SEL du pays Houdanais et Drouais
28500 VERNOUILLET	SEL du drouais
29120 PONT-L-ABBE	BigoudSEL
29120 SAINTE-MARINE	7e SEL de l'Odét
29200 BREST	BREIZ-I-SEL
29200 BREST	SEL2MERS
29241 LOCQUIREC	SEL du tregor
29260 LESNEVEN	SEL du Léon
29350 MOELAN-SUR-MER	SEL DES 3 RIVIERES
29800 LANDERNEAU	SEL Elorn

**Mise à jour du 4 avril 2024**

Tout usage abusif de la présente attestation, toute **fausse déclaration** pourront faire l'objet de poursuites judiciaires et écarteront les prétentions indemnitaires. La responsabilité de SEL'idaire ne saurait être engagée en raison de déclarations frauduleuses ou de mauvaise foi. Toute déclaration de sinistre doit être adressée via le site <https://selidaire.org/> « se connecter » onglet « infos assurances » / déclaration de sinistre.